

le cahier de la publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF
DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORT

MISE EN DEMEURE N° 02

L'entreprise de réalisation SARL ETB SAKE représentée par SALAH Mohamed Sofiane, sise à : Rue Milouse N° 04 et Rue de Nancy Cité l'Emir N° 03/ Oran, titulaire du marché n° 328/2015 approuvé par la CMW le 04/06/2015 relatif à l'aménagement et revêtement en Gazon Synthétique d'un Stade de Football à Chegga / Chlef (Lot 01 : Revêtement Synthétique).

- Vu l'ODS de démarrage des travaux N° 01/2015 en date du 12/08/2015.
- Vu l'ODS d'arrêt des travaux N° 02/2015 en date du 13/08/2015.
- Vu l'ODS de reprise des travaux N° 03/2017 en date du 15/08/2017.
- Vu le retard considérable enregistré et le non respect du planning de réalisation.
- Vu l'arrêt total des travaux.
- Vu la mise en demeure n°01/2018 du 04/10/2018 publié aux journaux «الصوت الآخر» et «Le Gérant Sportif»

Est mise en demeure pour :

Reprendre les travaux et l'obligation de les achever dans les plus brefs délais.

Un délai de huit (08) jours est accordé à l'entreprise à partir de la parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux et le BOMOP, faute de quoi la résiliation du marché sera prononcée aux torts exclusifs de l'entreprise.